

Législature 2025-2030 DA 25_011 CM 25/11/2025

Délibération fixation du montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2026,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 11 novembre 2025

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

décide

par 25 voix pour, 1 abstention

- 1. De fixer pour 2026, le montant des indemnités allouées aux Conseillers administratifs à CHF 305'920,-.
- 2. De fixer pour 2026, le montant des jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux à CHF 102'000,-.
- 3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2026 suivantes :

012.300 Indemnités aux conseillers administratifs
011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

Thônex, le 26 novembre 2025- FG/ckk

DA 25_011 cm 26/11/2025

THONEX.CH